

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 02 octobre 2024

**Objet : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.)**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois septembre 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix      Présents : 40 (dont 10 procurations) - 129 voix

Votants : détail des votes en fin de délibération

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT	Conseiller Départemental Hte-Vienne
Mr François VINCENT – 15 voix – (procuration donnée à Mr Hazouard) – 1 <sup>ER</sup> VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 <sup>ème</sup> VP – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3 <sup>ème</sup> VP – VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4 <sup>ème</sup> VP – PRESENTIEL	Vice-Président CD87
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6 <sup>ème</sup> VP – PRESENTIEL	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Pierre ALLARD – (procuration donnée à Mr Duchambon) – 1 voix	Président de la CC POL
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Bernard CONTINSOUZAS – VISIO	Conseiller communautaire Agglo de Brive
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président de la CC POL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (procuration donnée à Mme Rome) – 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Roche) – 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président CC Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Joël FORESTIER – (suppléant de Mr Le Gouffe) – 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président de la CC Briance Combade
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sarah GENTIL – 2 voix – PRESENTIEL	Adjointe au Maire de Limoges
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Luc LEGER – (procuration donnée à Mr Carcat) – 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Guy MONTET – 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Philippe MOULIN – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Pierre PEYRAMAURE – (procuration donnée à Mr Caffy) – 2 voix	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix – VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Philippe ROCHE – 2 voix – VISIO	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix – PRESENTIEL	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mme Bernadette TROUBAT – (suppléante de Mr Leblois) – 6 voix – PRESENTIEL	Conseillère départementale du CD87
Mme Stéphanie VALLEE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Joël VILARD – 1 voix – PRESENTIEL	Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 5 <sup>ème</sup> VP – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 7 <sup>ème</sup> VP – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Mr Marc FERRAND – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévêt Grand Bourg
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Texte de référence :

- CGCT notamment les articles L1411-5/6/7, D1411-3/5, L2121-21
- Loi N°93-122 du 29 janvier 1993
- Décret N°93-741 du 24 mars 1993

**Composition de la C.D.S.P. :**

La C.D.S.P. est composée :

- du **Président** ou de son représentant
- de **5 membres titulaires**
- de **5 membres suppléants** convoqués par ordre de nomination

Par ailleurs, peuvent siéger à la commission de Délégation de Service Public avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL
- un représentant du ministre chargé de la concurrence
- des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

**Rôle de la C.D.S.P. :**

La commission a pour mission de :

- examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L1411-1) ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- analyser les offres remises et émettre un avis sur celles-ci ;
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% (L1411-6).

**Règles d'élection des membres de la C.D.S.P. :**

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants sont élus :

- au scrutin de liste ;
- au scrutin secret ;
- suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4 du C.G.C.T.).

En référence à la délibération N°491 du 14 juin 2016, il est prévu que les membres du comité syndical désirant présenter une liste, devront la déposer par écrit au siège du Syndicat à l'attention du Président en mandat, contre récépissé, au plus tard, un quart d'heure avant le début de la séance du comité syndical qui prévoit l'élection des membres de la CDSP.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de service public.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

**Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :**

Nombre de votants : 40 (dont 10 procurations) représentant 129 voix  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 129  
Votes POUR : 129 voix  
Votes CONTRE : 0  
Votes blancs ou nuls : 0  
Majorité absolue : 66  
La liste obtient 129 voix

**Sont élus membres de la commission de délégation de service public :**

- **Jean-Marie BOST, Président et Isabelle DEBOURG, son représentant**

**Membres titulaires :**

- **François VINCENT**
- **Hélène ROME**
- **Hélène FAIVRE**
- **Stéphane DESTRUHAUT**
- **Philippe VIDAU**

**Membres suppléants :**

- **Alain GRASS**
- **Jean-Paul BARRIERE**
- **Bruno FLEURY**
- **Sarah GENTIL**
- **Henri LECLERE**

**Par ailleurs, siègent à la commission de délégation de service public avec voix consultative :**

- **le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL**
- **un représentant du ministre chargé de la concurrence**
- **des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée**

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le : 09 octobre 2024**

